
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR23.10PR**

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 1'141'000.-, dont la charge nette pour la Ville est de CHF 250'000.- au maximum, pour l'octroi d'une aide à fonds perdus en vue de la réalisation du projet de Centre national de performance de judo (CNPJ)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 22 mai 2023.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Apolline CARRARD, Patricia VALCESCHINI, Lionel BILLAUD, Jean-François CAND, Julien MING, Juan RAMIREZ, Julien WICKI et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Messieurs Christian WEILER, Municipal et Greg PERRENOUD, Chef de service. Nous les remercions pour leur disponibilité ainsi que pour leur engagement pour le Judo Yverdonnois.

Début de la séance à 19h14,

Le chef de service nous fait sa présentation en commençant par l'historique :

- Août 2017- première prise de contact avec la fédération Suisse de Judo et Ju-Jitsu
- Décembre 2017 – Intégration du programme de la fédération dans le projet Sport 5
- Décembre 2018 – recherche d'une solution provisoire pour le CNPJ
- Août 2019 - Installation du CNPJ à Yverdon-les-Bains
- Novembre 2020 – Mise à l'enquête du projet Sport 5
- Mars 2021 Arrêt du projet Sport 5
- Mai 2022 – Développement d'un nouveau projet à Village 48 et soumission du projet au canton (fond d'utilité public + Fonds du sport vaudois) – Délais liés à la période de législature
- Juin 2022 à février 2023 – Etudes et chiffrage du projet

Centre Actuel & projet Sport 5

Accord avec la fédération et le partenariat public-privé de Sport 5.

Pour faire suite à votre offre du 19 avril 2018 le comité de pilotage (COFIL) du projet du CNPJ ouest Suisse valide la proposition obtenue par La Municipalité d'Yverdon-les-Bains stipulant un loyer de CHF30'000 par an. Comme discuté, le loyer prend en charge :

- Un dojo de 400 m² avec un espace d'échauffement annexé de 38 m²
- Un bureau et une salle de théorie (selon les critères stipulés dans le cahier des charges)
- Un accès au fitness pour les membres du CNPJ
- Des places de parking pour les membres du CNPJ
- Un logement pour les membres du CNPJ

Le centre national de performance comptera entre 10 et 15 athlètes de haut niveau à plein temps.

Solution provisoire à village 48

- Local de 269 m² permettant l'installation d'un tatami plus zone d'échauffement
- Loyer égal CHF 39'120.- par an dont CHF 19'500.- de subventions communales
- Évolution des exigences de Swiss Olympic « éthique dans le sport » afin d'améliorer le bien-être psychique, physique et social des athlètes
- CNPJ Yverdon = pas de vestiaire à proximité enchaînement des entraînements, peu d'espace etc.
- Nécessité d'agir rapidement pour conserver les subventions de Swiss Olympic
- Calendrier de préparation pour les jeux olympiques - prochaine échéance Los Angeles 2028. Objectif d'offrir un cadre fixe à ses membres

Loyers

- Loyer annuel première année CHF111'000.- dont CHF 22'200.- de charges
- Loyer dès 2025 CHF 125'800.- dont CHF 22'200.- de charges (bail de 20 ans)

Subvention de la Ville au budget 2023 CHF 70'000.- par an pour l'activité du CNPJ

Budget du CNPJ :

- CHF 320'000.- par année

Questions à la délégation

Une question sur l'augmentation du loyer qui était de CHF 30'000.- à Sport 5 et passe à CHF 40'000.- à village 48 est posée à la délégation qui répond que malheureusement le partenaire n'est pas le même et par voie de conséquence, influence aussi sur les négociations.

Une question sur le montant du loyer afin de savoir si celui-ci fluctuera ou non selon les taux hypothécaires ou s'il est bloqué est posée à la délégation municipale qui répond que le loyer n'est pas bloqué mais bel et bien soumis à la loi du marché et peut baisser ou augmenter selon ce dernier.

Suite à la question d'un des conseillers « Qu'advierait-il en cas de vente » la délégation a répondu que le bail serait repris au mêmes conditions en cas de vente.

Une question sur la raison pour laquelle le contrat de bail est aussi long a été posée par un des conseillers. La délégation municipale a répondu que vu les montant d'investissement, le propriétaire voulait un contrat de 25 ans afin de sécuriser l'investissement et la Ville à réussi à négocier 20 ans.

Une question sur le risque de surchauffe en été à été posée. La délégation à répondu que la hauteur du plafond permettait de réduire le risque de surchauffe et compenser l'ancienneté des locaux.

Une question porte sur le soutien au mouvement junior, notamment dans le domaine du judo qui comprend près de 400 jeunes dans notre Ville en regard avec le soutien apporté au sport d'élite. La délégation explique que la clef de répartition de soutien aux clubs sportifs vient d'être revue et que, depuis l'année dernière, le mouvement des jeunes judokas reçoit un soutien qui pourrait être amené à grandir.

Décision des commissaires

L'ensemble des commissaires relève l'importance qu'a pris Yverdon-les-Bains dans le monde du sport ces dernières années et les impacts positifs pour la Ville et ses habitants avec les différents points ci-dessous :

1. Santé et bien-être : des clubs de sport forts permettent d'attirer les habitants et offrent aux résidents de la ville des possibilités de pratiquer une activité physique régulière. Cela favorise un mode de vie sain, réduit les risques de maladies liées à la sédentarité et améliore la condition physique générale de la population.
2. Cohésion sociale : Les clubs de sport sont souvent des lieux de rassemblement où les membres de la communauté se rencontrent, partagent des expériences et créent des liens sociaux. Ils favorisent le sentiment d'appartenance et renforcent les liens entre les individus de différents âges, milieux sociaux et origines culturelles. Monsieur le Municipal Weiler a relevé que de nombreux jeunes ayant commis des infractions sur le territoire communal n'étaient pas affiliés à des clubs de sport. Par voie de conséquence, on peut y voir une corrélation et conclure que la pratique de divers sports permet non seulement de canaliser les énergies des jeunes mais aussi de leur permettre de se sentir intégré dans un groupe ayant comme objectif le sport, d'apprendre la discipline et de se sentir intégré dans la ville.
3. Développement personnel : Les clubs de sport offrent aux jeunes et aux adultes l'opportunité de se fixer des objectifs personnels, de relever des défis et de développer des compétences physiques et mentales. La pratique sportive encourage la discipline, la persévérance, la gestion du stress et l'esprit d'équipe.
4. Économie locale : Les clubs de sport génèrent des retombées économiques positives pour une ville. Ils attirent des spectateurs lors des compétitions, des tournois ou des événements sportifs, ce qui stimule le tourisme et soutient les commerces locaux tels que les restaurants, les hôtels et les magasins de sport. De plus, les infrastructures sportives peuvent attirer des investissements et favoriser le développement urbain.
5. Image de marque et attractivité : Des clubs de sport forts renforcent la réputation d'une ville et contribuent à sa notoriété. Lorsque des équipes ou des athlètes de haut niveau représentent la Ville dans des compétitions nationales ou internationales, cela accroît la visibilité de la Ville et peut attirer l'attention des médias, des investisseurs et des visiteurs.
6. Valorisation de l'environnement : Les clubs de sport peuvent jouer un rôle dans la préservation et la valorisation des espaces naturels. Les activités de plein air, comme le cyclisme, la randonnée ou l'aviron, encouragent la protection de l'environnement et sensibilisent les citoyens à la préservation des ressources naturelles.

En résumé, les clubs de sport forts contribuent à améliorer la qualité de vie des habitants d'une ville, favorisent la cohésion sociale, stimulent l'économie locale, renforcent l'image de marque de la ville et promeuvent un mode de vie sain et actif. Ils sont un véritable atout pour une communauté dynamique et prospère.

Ils soulignent aussi que la perte du projet Sport 5 a eu des conséquences lourdes pour les projets de plusieurs sociétés locales qui auraient pu être désastreuses et remercient La Municipalité d'avoir réussi à trouver une solution de secours dans un délai court et pour un prix correct.

Conclusions :

Après une évaluation approfondie du projet, la Commission a pris en compte les avantages et les enjeux liés à cette demande de crédit d'investissement. Voici les principaux points qui ont été abordés :

1. **Importance du Centre national de performance de judo (CNPJ) :** La Commission a reconnu l'importance de soutenir le développement du judo au niveau national et d'offrir des infrastructures modernes et adaptées aux athlètes de haut niveau. Le CNPJ permettra non seulement d'améliorer les performances des judocas suisses, mais également de promouvoir le sport et d'attirer des événements et des compétitions d'envergure nationale et internationale.
2. **Solution de secours :** La Commission a salué la réactivité de La Municipalité dans la recherche d'une solution de secours après l'abandon du projet initial. Trouver en si peu de temps une alternative viable qui garantit la réalisation du CNPJ démontre la volonté de La Municipalité de soutenir le développement sportif et de répondre aux besoins de la communauté judo.
3. **Impact financier pour la Ville :** La Commission a examiné attentivement l'impact financier de la demande de crédit d'investissement. Avec un montant total de CHF 1'141'000.-, dont une charge nette maximale de CHF 250'000.- pour la Ville, il est essentiel de veiller à une gestion prudente des ressources financières. Cependant, la Commission a considéré que cet investissement est justifié compte tenu des avantages sportifs, économiques et de réputations que le CNPJ peut apporter à la Ville.

Par conséquent, la Commission recommande favorablement l'approbation de la demande de crédit d'investissement de CHF 1'141'000.-, avec une charge nette maximale de CHF 250'000.- pour la Ville. Elle est convaincue que cet investissement contribuera à renforcer le rayonnement sportif d'Yverdon-les-Bains, à soutenir le développement des athlètes de haut niveau et à promouvoir une image dynamique et attractive de notre Ville.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Voeux

Fort heureuse de voir que la Ville soutient les sportifs d'élite, elle constate aussi, que l'aide pour les juniors, reste encore faible et invite La Municipalité à se pencher sur une éventuelle augmentation du soutien pour les juniors. Car permettre à nos jeunes d'avoir accès à une offre sportive accessible et de qualité contribue à leur bonne santé, leur offre un cadre enrichissant... et permet l'émergence des élites de demain !

Christophe LOPERETTI
Rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 5 juin 2023